



Titre homologué de Niveau V Assistant(e) de vie aux familles

Le Métier

L'Assistant de vie aux familles exerce son activité soit ponctuellement, soit de façon régulière. Il contribue au maintien à domicile en facilitant la vie quotidienne des personnes auprès desquelles il intervient. L'assistant de vie aux familles assure ses fonctions de façon autonome et s'adapte à des contextes familiaux différents. Il met en place une relation professionnelle, planifie et organise ses interventions, prend en compte les mesures de prévention et de sécurité. Il tient compte des personnes, respecte et met en œuvre les règles professionnelles de base. L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel, dans des services d'aide à domicile. Les horaires sont variables et souvent en discontinu. Les déplacements sur les différents lieux d'intervention peuvent représenter un temps important. La possession d'un moyen de locomotion est nécessaire en milieu rural.



NIVEAU D'ACCÈS

Nécessité de maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter)



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette formation peut être suivie en qualité de :

- demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi
- salarié en formation continue
- contrat de professionnalisation, contrat d'avenir
- salarié en reconversion, CIF ...



PRÉ REQUIS

- avoir validé un projet professionnel dans le domaine
- avoir satisfait aux épreuves de sélection : étude du dossier de candidature, entretien, évaluations
- faire preuve des aptitudes professionnelles indispensables dans le métier : résistance physique (manutention de personnes, port de charges, tâches ménagères), écoute, sens du service, patience, bienveillance, pragmatisme, contrôle de soi, discrétion, capacité à s'adapter à des environnements familiaux divers, capacité à travailler seul, à accepter les horaires variables et atypiques



VALIDATION

Titre Professionnel du Ministère du Travail de niveau V (équivalent BEP/CAP).

Des qualifications partielles par CCP (Certificat de Compétences Professionnelles) peuvent être obtenues séparément. Le délai est de 5 ans, à partir de l'obtention du 1er CCP, pour obtenir le titre professionnel complet. Un Certificat Complémentaire de Spécialisation (CCS) est possible après la validation du titre : « Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile »



LIEU

Espace Formation
1, avenue de la coopération
86200 LOUDUN

Code CPF : 166882

Formation éligible
au CPF

CONTACT

05 49 37 44 50
acifs@mdf86.net

Maison de la Formation
Z.I. de la République
120 rue du Porteau B.P. 495
86012 Poitiers-Cedex
05 49 37 44 50





Titre homologué de Niveau V Assistant(e) de vie aux familles



DURÉE

Cette formation est réalisée en alternance centre/entreprise :

- Pour le titre professionnel : 5 mois (755h), dont 9 semaines de stages pratiques en structures médico-sociales et en services à domicile.
- Pour le Certificat Complémentaire de Spécialisation : 2 semaines supplémentaires (70h) en centre et jusqu'à 2 semaines de stages pratiques.

Les durées mentionnées sont des durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes et des diplômes déjà en leur possession.



PROGRAMME

3 MODULES CORRESPONDANT AUX 3 ACTIVITÉS TYPES DE L'EMPLOI :

ENTRETIEN DU LOGEMENT ET LE LINGE D'UN PARTICULIER

- Établir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier
- Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
- Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN

- Établir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DE LEURS ENFANTS A LEUR DOMICILE

- Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur sociabilisation et lors de leurs activités
- Mettre en oeuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas



POURSUITE D'ÉTUDES

Vers certains diplômes du secteur sanitaire et social et dans certaines conditions en étant dispensé d'une partie de la formation, par exemple :

- Diplôme d'État d'Aide Soignante (DEAS)
- Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD)
- Diplôme d'État Accompagnant Educatif et Social (DEAES), toutes spécialités
- Diplôme d'État Ambulancier (DEA)
- Diplôme d'État Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)

